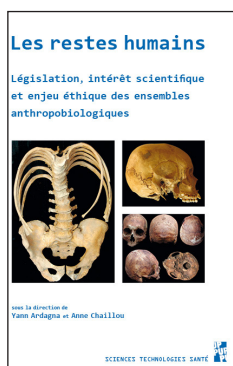


anciens, ces « témoins objectifs de l'esprit de leur temps et des civilisations » en quelque sorte, peut servir à élaborer une nouvelle philosophie de l'art figuratif, puissant révélateur des modes d'être au monde. Son enjeu est de penser les productions graphiques comme des formes expressives plutôt que comme des signes à décoder. Ph. Grosos développe ici une réflexion enthousiaste sur l'art et l'artiste qui fait écho à sa propre fascination pour l'art paléolithique, celui des grottes de Lascaux, Pech-Merle ou El Castillo, convoquées ici pour souligner la grande puissance symbolique des images, tout autant que leur pouvoir d'illusion.

Outre plusieurs incises didactiques sur les manières de faire, les techniques d'expression en usage, la chronologie, les apports des différentes cultures du Paléolithique récent, comme ceux des Gravettiens et de leur symbolique incarnée dans ses rapports objectifs établis entre art et sépultures, ou bien ceux des Aziliens où l'art figuratif aurait tendance à disparaître, Ph. Grosos propose une analyse comparée des représentations figuratives apparues lors du Paléolithique récent puis du Néolithique. Il pense ainsi pouvoir tracer les lignes directrices d'une philosophie de l'art figuratif à l'échelle de la Préhistoire. Un tour d'horizon du bestiaire de quelques grottes ornées importantes montre que la thématique dominante au Paléolithique récent est l'animal dans son abondance, sa diversité radicale, constitué en bestiaire naturaliste et codifié par le

style. L'humain ne peut être compris de la même façon car il est beaucoup plus rare et schématique. Puis Ph. Grosos constate que les premiers millénaires de l'Holocène sont marqués par un changement profond de paradigme figuratif où ce sont les activités humaines qui sont montrées et leurs incidences sur la condition animale. Au Néolithique, le rapport au vivant ne se pense plus de la même manière. Une autre ontologie se met en place où l'Homme s'attribue une nouvelle place pour devenir le « centre actif et structurant » de la représentation. C'est finalement à partir de lui que tout se pense et non plus dans la diversité animale comme au Paléolithique. L'animal devient l'objet de sa protection mais plus de sa cosmologie. Ph. Grosos voit là une piste de réflexion sur l'analyse comparative des arts figuratifs paléolithiques et néolithiques. Cet essai s'achève par deux annexes utiles, comme un tableau chronologique des cultures du Paléolithique récent où sont placés quelques grottes ornées signalées dans le texte, et surtout une liste de musées partiellement ou totalement consacrés à l'art paléolithique et une liste de fac-similés et de sites pariétaux ou rupestres ouverts au public en France, Espagne et Portugal, le tout accompagné de quelques références bibliographiques utiles.

Patrick PAILLET
MNHN, UMR 7194 HNHP



ARDAGNA Y., CHAILLOU A. DIR.
(2022) – *Les restes humains : législation, intérêt scientifique et enjeu éthique des ensembles anthropobiologiques*, Presses Universitaires de Provence (coll. Sciences Technologies Santé), 438 pages, ISBN : 9791032003961, 29 €.

Il s'agit d'un ouvrage uniquement consacré aux vestiges humains, vestiges anthropobiologiques selon la nouvelle dénomination ou VAB, issus de contextes archéologiques. Cet ouvrage a été initié en 2011 lors d'un groupe de travail initié par la Sous-Direction de l'Archéologie sur la conservation sélective où se sont rencontrés les deux directeurs de cet ouvrage.

Après une introduction sur l'historique de la collecte et de la conservation des restes humains au Musée de l'Homme (A. Froment), l'ouvrage regroupe en quatre parties vingt-deux contributions. Certaines d'entre elles proviennent de communications présentées au colloque du Groupe des anthropologues de langue française (GALF) en 2013 à Marseille.

La première partie, « Diversité, apport et intérêt », traite de la diversité des collections humaines et de leur intérêt scientifique selon leur origine, leur mode de collecte, leur contexte et d'autres critères (Y. Ardagna). Des collections anciennes comme celles du Musée de

l'Homme (A. Fort, Y. Ardagna) sont encore régulièrement exploitées par des sciences nouvelles, notamment par les études génétiques qui font l'objet d'un chapitre traitant des acquis récents et des perspectives d'études sur les populations anciennes (S. Mazières, J. Chiaroni). La conservation des collections anthropobiologiques soulève des problèmes liés à la mise à disposition d'espaces suffisants, mais également d'accessibilité notamment pour ce qui concerne les analyses invasives. Il est indispensable que ces structures de conservation bénéficient de personnel assurant l'accessibilité aux vestiges et la traçabilité des études réalisées (Y. Ardagna et col.).

La deuxième partie est consacrée au « Statut juridique et la dimension éthique ». Sont évoquées les questions relatives à la qualification et à l'appropriation des vestiges humains dans les collections et leur exposition dans les musées (H. Guichard, L. Cadot). Si le mort n'est plus rien, les vestiges acquièrent un statut patrimonial et les règles de droit et de déontologie incitent à respecter ces vestiges. C'est le respect dû aux cadavres qui justifie l'interdiction de les exposer en France (P. Le Coz). V. Négri fournit un article détaillé sur le droit appliqué aux collections ostéo-archéologiques. Le caractère inadapté de la législation actuelle de statut et de protection des collections a été mis en évidence lors des demandes récentes de restitution des têtes maoris, du crâne d'Ataï et de la dépouille de Sartjie Baartmann. En 2019, sous la direction de Mr Van Prêt, un rapport est rendu sur les perspectives en matière de gestion des restes humains et de définition des bonnes pratiques issues d'un groupe de

travail mis en place par le ministère de la Culture. Une place est accordée au cadavre (H. Guy, A. Richier), sur ses perceptions et sur les stratégies inventées par les sociétés pour éviter, cacher, ou bien accélérer la phase de décomposition du corps. C'est en quelque sorte la matérialité du corps qui est au cœur de la réflexion pour interpréter les sépultures archéologiques et ouvrir sur l'ethnologie et l'anthropologie sociale. Le code du Patrimoine définit le statut des VABs issus de contexte archéologique. L'évolution de leur statut depuis les premiers temps de l'archéologie est ici détaillée (A. Chaillou) mais aujourd'hui, il est nécessaire de donner un cadre normatif aux VABs. Des missions et des groupes de travail ont souligné leur nature tout à fait particulière d'un point de vue patrimonial, social, scientifique et ont rendu leurs propositions qui sont toujours en attente d'un statut juridique. Le droit, pour ce qui concerne les reliques, est tout aussi ambigu (V. Négri).

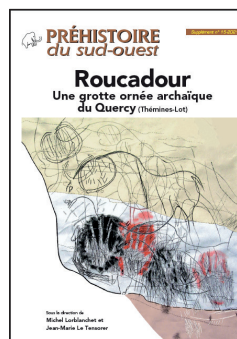
La troisième partie, « Particularisme des collections ostéo-archéologiques », souligne à la fois le volume important que les VABs occupent dans les collections archéologiques et la faible proportion qu'ils représentent au regard de centaines de millions de défunts depuis les temps historiques. Alors que les vestiges du Néolithique se font de plus en plus rares, l'archéologie préventive notamment exhume de nombreux squelettes des périodes post-médiévales jusqu'à maintenant peu étudiées. Au final, pour régler les questions relatives au choix qui peuvent être réalisés en fonction des contraintes et particularités locales, la solution des réinhumations soulève la question de la nécessité d'un discours cohérent des autorités en charge du patrimoine (B. Bizot). A ce sujet, un chapitre est consacré aux réflexions conduites par le groupe de travail initié par la Sous-Direction de l'Archéologie sur la conservation sélective des collections (A. Chaillou, Y. Ardagna) soulignant la question des séries anciennes, la nécessité de la création de Centres de conservation et d'étude (CCE) et d'un réseau de gestionnaires des structures de conservation. La fouille des cimetières récents a trouvé maintenant sa légitimité, qui s'accompagne par-

fois de l'identification des défunts quand il s'agit de ceux des conflits récents (M. Signoli, S. Tzortzis).

La quatrième partie, « Réflexions hors de l'Hexagone », décrit le cas de la constitution de collections ostéologiques humaines identifiées, les collections de référence, en Belgique (C. Polet et col.) mais également au Portugal (F. Alves Cardoso et col.). Elles proviennent de cimetières récents où la loi autorise la récupération des squelettes de défunts identifiés en connaissant leur âge, leur sexe et parfois la cause du décès. Ces vestiges sont particulièrement précieux pour définir, améliorer ou bien tester certaines méthodes d'analyses. Pour le Royaume-Uni, la pluralité de valeur et l'ambiguïté de la loi anglaise ont parfois causé des polémiques jusqu'à parler de « crise britannique de l'archéologie funéraire » (D. Sayer). L'exemple des Etats-Unis pointe les lois protectrices des communautés autochtones qui diffèrent selon les Etats et la reconnaissance des affiliations culturelles des vestiges anthropologiques (A. Denolle). La question de la communauté africain-américaine n'est pas abordée. Elle a pourtant une influence importante qui a abouti à l'abandon de projets de fouilles de cimetières d'esclaves ou bien à la réinhumation de squelettes.

Le volume qui comprend une bibliographie détaillée se termine par une conclusion des directeurs qui soulignent la place singulière des vestiges anthropologiques mis au jour en contexte archéologique. La diversité des réflexions autour des VABs appréhende leurs aspects archéologique, biologique, éthique, juridique et social. À la lecture de cet ouvrage, il apparaît que les ensembles ostéo-archéologiques, sont porteurs d'informations identitaires contribuant à l'histoire commune. Ce volume regroupe des contributions jusqu'alors dispersées, voire peu accessibles, qui s'adressent aux gestionnaires des collections archéologiques, mais également à tous les historiens, ethnologues et chercheurs, du terrain au laboratoire, travaillant sur les populations du passé.

Patrice COURTAUD
PACEA UMR 5199
FSAB FR 3383 CNRS



LORBLANCHET M., LE TENSORER J.-M. (2021) – Roucadour, une grotte ornée archaïque du Quercy (Thémines, Lot), Cressensac, Préhistoire du Sud-Ouest (coll. Supplément à Préhistoire du Sud-Ouest, 15), ISBN 1268-7944, 40 €.

Dans le domaine des grottes ornées, il existe deux sortes de publications monographiques. D'une part, les « beaux livres », destinés à un public amateur mais souvent peu connaisseur, et d'autre part des ouvrages scientifiques, parfois très austères et

dont la lecture est généralement rendue compliquée par une abondance de termes techniques. L'ouvrage dont il est question ici réussit à offrir une synthèse de ces deux types de publications, mais en n'en retenant que les bons côtés. M. Lorblanchet et J.-M. Le Tensorer, et leur équipe, nous proposent ainsi un texte scientifique, très complet, mais assorti d'une riche iconographie dont la vision réjouira tous ceux qui s'interrogent sur le mystère de la grotte ornée de Roucadour.

En plus de 400 pages, organisées en chapitres successifs qui prennent en compte toute la complexité de la grotte, l'ouvrage nous propose un tour d'horizon complet : environnement, géologie et karstologie, archéologie et décor.

L'historique est signé M. Lorblanchet, qui nous emmène dans une aventure très personnelle, sur les traces